

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE

<i>Course de Côte</i>	
Asa organisatrice :	L'Association Sportive Automobile Cigaloise
Nom :	28ème Course de Cote régionale de Sumène
Date :	25 et 26 avril 2026
Niveau d'inscription:	Régionale
Eligibilité :	Coupe de France de la montagne 2026 coefficient 1, le championnat de la Ligue régionale Occitanie Méditerranée, le challenge ASA CIGALOISE / GT2I 2026.
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	JOURNAUX Yvon
Téléphone :	04 66 77 67 73
Mail :	asacigaloise30@gmail.com
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	ACAM de SUMENE
Adresse :	Mairie – 30440 SUMENE
Téléphone :	04 66 77 67 73
Mail :	asacigaloise30@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

#### *Compétitions régionales*

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<b>Mr VATON Jean Louis</b> Licence n° 5493-08/09
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4).	Mr CHRISTOL Jean Claude Licence n° 15590-08/11 Mr PASCAL Jean-François Licence n° 2806-08/01
Directeur de Course	<b>Mme ROL Evelyne</b> Licence n° 40773-08/01
Directeurs de Course Adjoints	<b>Mr ROL Sébastien</b> Licence n° 44492-05/11
Commissaire Technique responsable:	<b>Mr VIALLET Stephen</b> ..... Licence n° 239603-08/09
Commissaires Techniques adjoints	<b>Mr JAMET Michel</b> ..... Licence n° 189386-08/09 <b>Mr BOUSQUET Sébastien</b> Licence n° 243494-08/09 <b>Mr DUCROS Thierry</b> .....Licence n° 5153-08/09 <b>Mr CALAGE Lionel</b> ..... ....Licence n° 6734-09/09 <b>Mme Véronique CARBOU</b> Licence N°119788-08/16 <b>Mr ARGELES Xavier</b> .....Licence n° 162782-08/05
Chargé de la mise en place des moyens	<b>Mme CARION Rosie</b> .....Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	<b>Mr LABEAUME Kevin</b> .....Licence n° <b>Mr ALLE Jean-Louis</b> .....Licence n°
Chargé des Commissaires de route	
Chronométreurs	
Observateur.....	<b>Mr CHRISTOL Jean Claude</b> Licence n° 15590/0811

## 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	Mardi 21 Avril 2026 à 24 h 00
Publication de la liste des engagés	23 Avril 2026 à 21 h 00
Vérifications administratives	Place du Plan 25 Avril 2026 de 15 h à 18 h 45
Vérifications techniques	Place du Plan 25 Avril 2026 de 15 h15 à 19 h 00
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Dimanche 26 avril 2026 à 8H
Briefing des commissaires	Dimanche 26 Avril 2026 à 8 h Place du plan à SUMENE
Essais non chronométrés	Dimanche 26 Avril 2026 à partir de 8h30 <b><u>IMPERATIVEMENT DANS L'ORDRE</u></b> <b><u>DECROISSANT DES NUMEROS DE COURSE</u></b>
Briefing des pilotes	Un briefing des pilotes sera distribué
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course ( <i>date &amp; heure</i> )	A la fin de la montée d'essai
1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs ( <i>date &amp; heure</i> )	26 Avril 2026 à 7 h30 Maison du Plan
<b>Course</b>	
1 <sup>ère</sup> montée	Après l'affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course
2 <sup>ème</sup> montée	Après la première montée de course
3 <sup>ème</sup> montée	Après la deuxième montée de course
4 <sup>ème</sup> montée	<b><i>Après la troisième montée, à la discrédition de la direction de course</i></b>
Affichage des résultats provisoires	après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium ( <i>date &amp; heure</i> )	26 Avril 2026 à 18 h sur la place du plan à SUMENE
Remise des prix ( <i>date &amp; heure</i> )	26 Avril 2026 à 18 h 30, sur la place du plan à SUMENE

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

## 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 25 avril 2026 de 15H à18H45, lieu place du plan.

Vérifications techniques le 25 avril 2026 de 15H15 à19H00 heures, lieu place du plan.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse : SAS Garage VIVENS 130 Route de Ganges 30440 SUMENE

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 25 avril à 18H45. A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 26 Avril 2026 à 7 h30.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte.*

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASA CIGALOISE**

**2 Rue René Cassin – BP 33 - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT**

**Tél : 04 66 77 67 73 - mail : asacigaloise30@gmail.com** Jusqu'au mardi 21 Avril 2026 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 300 €, réduits à 150 €, (licencié ASA Cigaloise 140 €) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, **par chèque à l'ordre de L'ACAM SUMENE.**

Licence à la journée : Conditions de délivrance - Titulaire du permis de conduire – Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile - Participation : Valable pour une seule participation à une épreuve régionale de Course de Côte du calendrier de la FFSA.

**Participation uniquement aux groupes F2000 – N – FN – A – FA – FS –FC - GT de Série —**

**80€ à l'ordre de ASA CIGALOISE**

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement (**délivré par le médecin traitant, pour les licences à la journée**).

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 90**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte 2026.

**VHC En course de côte régionale uniquement, les VHC seront intégrés aux groupes et classes modernes sans inscription d'une course de doublure. Ils ne marqueront pas de points à la Coupe de France de la Montagne. Les VHC s'élanceront par catégorie (Voiture de Sport, Voiture de Production) à la suite des voitures modernes. A l'issue de la course deux classement séparés seront établis :**

**♣ Classement général VHC Voiture de Sport (série A)**

**♣ Classement général VHC Voiture de Production (série B)**

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte 2026*

*Article 4.2.7 Échappement*

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte 2026.*

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

*Voir tableau de sécurité.*

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des courses de côte 2026.

Publicité obligatoire (non rachetable) : En cours de négociation, fera l'objet d'un additif le jour de l'épreuve.

Publicité optionnelle : En cours de négociation, fera l'objet d'un additif le jour de l'épreuve.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. PARCOURS**

La course de côte de Sumène a le parcours suivant :

La course se déroulera en 4 montées de course sachant que la 4<sup>ème</sup> est à la discréTION de la Direction de Course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ Sur la D11, à 100 m après le carrefour D11 et D20.

Arrivée Sur la D11A à 2 km après le départ.

Pente moyenne 7 % - Longueur du parcours 2 km.

**Modalités de retour au départ : derrière la voiture du directeur de course .....**

Parc de départ sur la D11, 200m avant la ligne de départ

Parc d'arrivée sur la D11, 200m après la ligne de d'arrivée.

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Préciser les modalités d'accès au départ.

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : sur la D11 .....

#### **6.4P. SIGNALISATION**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte 2026.*

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés pour tous les groupes sur la commune de Sumène.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le samedi 25 Avril 2026.

Les remorques devront être garées dans le parc concurrent.

## **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la place du plan à SUMENE.

## **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Place du Plan à Sumène
  - pendant les essais et la course au parc départ sur la ligne de départ
  - pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée sur la Place du Plan à Sumène
- .....

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

## **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu : sur la ligne de départ de .9H à 17H30.

Téléphone permanence n° 06 14 33 35 24

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Sumène Téléphone n° 18

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) sera distribuée contre émargement, aux vérifications administratives.

### **7.3P. COURSE**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte 2026.*

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

*Voir Règlement Standard des Courses de Côte 2026.*

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de chaque discipline.

## ARTICLE 10P. PRIX

### ***10.1p Trophée Jean-Marc MAURIN***

Le trophée sera remis au meilleur cévenol des bassins Suménois, Gangeois et Viganais qu'il devra remettre en jeu l'année suivante.

### ***10.2p Prix***

#### **Prix :**

Afin de garantir la pérennité de l'épreuve et un coût d'engagement réduit, il n'y aura pas de prix en numéraire distribués.

#### **Coupes :**

Des coupes seront remises en fonction du classement, l'ensemble des participants seront récompensés.

Remise des coupes :

Remise des prix le dimanche 26 Avril 2026 à 18 h 00, sur la place du plan à SUMENE.

Deux commissaires seront récompensés.